

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****ARRETE MUNICIPAL
N°2020-091
CONSTAT DE BIENS SANS MAITRE
BERTHET CLEMENCE IRMA**

Le Maire de LA GRAVE,

- Vu l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code Civil et notamment l'article 713 qui précise : « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés » ;
- Vu l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui stipule : « sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens, autres que les successions en déshérence dont l'Etat a demandé l'entrée en possession » ;
- Vu l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu les relevés cadastraux n° B 00019 et * 000943, au nom de Madame BERTHET Clémence, Irma – Le Bourg – 05320 LA GRAVE ;
- Vu les informations données par la Service des Impôts des Particuliers de Briançon 05 par courriel du 27 octobre 2020, qui indique que les taxes foncières au nom de Madame BERTHET Clémence, Irma sont inférieures au seuil de recouvrement et donc non recouvrables ;
- Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 24 septembre 2020, qui indique que les biens considérés n'ont pas de propriétaire connu ;
- Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure portant constatation de la vacance des immeubles portés sur les relevés cadastraux n° B 00019 et * 000943 ;

ARRETE

Article 1 : Sont présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de LA GRAVE, les biens immobiliers ci-après désignés :

- section E n° 1932p, lieu-dit « Dessus La lauze », 70 m2 sur une surface totale de 140 m2
- section E n° 2171, lieu-dit « Dessus La lauze », 128 m2
- section F n° 819, lieu-dit « Coin Chicot », 283 m2

.../...

Dont la propriétaire, Madame BERTHET Clémence, Irma, est inconnue et les contributions foncières y afférentes non acquittées ou nulles depuis plus de trois années.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune
- Notifié aux derniers domicile et résidence connus de la propriétaire, tel que figurant au cadastre, à savoir : Madame BERTHET Clémence, Irma – – Le Bourg – 05320 LA GRAVE et à l'habitant ou à l'exploitant de l'immeuble à savoir : néant
- Notifié à Madame la Préfète des Hautes-Alpes

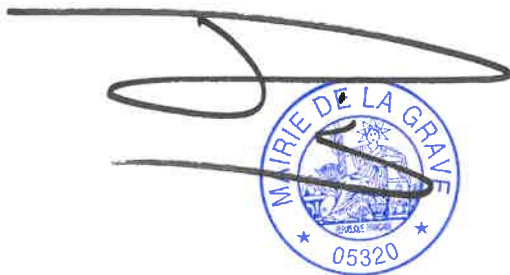
Article 3 : A compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article 2, le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour se faire connaître. A défaut, le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de LA GRAVE ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille ;

Article 5 : le Directeur des Services Fiscaux des Hautes-Alpes et le maire de la commune de La Grave sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait LA GRAVE, le 12 novembre 2020.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Date de visa Préfecture : 13/11/2020

Date d'affichage : 13/11/2020